

LE JOURNAL DE L'A.P.A.C.

Arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur tout le territoire :

Art.1<sup>er</sup>. Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps (... la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation des mammifères d'espèces non domestiques suivantes (...) : Hérisson d'Europe (Erinaceus europeanus), Musaraigne aquatique (Neomys fodiens), Ecureuil (Sciurus vulgaris) (...)



-N°8--FEVRIER 1999-

#### -LE HERISSON CRAVENTAIS- N°8 (février 1999)

« Transmettons à nos enfants ce capital inestimable qu'est un environnement préservé » (Brochure de l'A.P.A.C.)

### **EDITO**



#### Y aurait-il du nouveau à Cravent ? Oui, certainement.

Allons nous vers des jours meilleurs ? c'est trop tôt pour l'affirmer mais un timide rayon d'espoir a surgi. On le doit à la fermeté de certains conseillers municipaux qui ne semblent pas vouloir accepter des modifications déraisonnables du Plan d'Occupation des Sols (POS).

C'est tout à leur honneur mais on ne peut actuellement pas dire si cette attitude annonce un vrai changement et une ouverture en direction de l'APAC, ou s'il s'agit d'un feu de paille qui n'aura pas de suite...

Tous les hérissons préféreraient - et de loin - la première solution. Quel bonheur si la paix pouvait revenir dans notre cher Cravent!

Vous trouverez dans ce n°8 une relation des faits ainsi qu'une appréciation sur quelques éléments du projet de modification du POS proposé par le Maire, document certes provisoire mais néanmoins très révélateur.

Quand le moment sera venu, l'APAC prendra position sur l'ensemble du projet et vous fera part de ses conclusions.

On a aussi fait une petite place au lieu-dit "La Pierre".

Certains lecteurs trouvent ce genre d'article superflu, ainsi que tout ce qui concerne l'environnement.

Mais ils n'ont sans doute pas assez pensé à nos enfants ni encore réalisé que les atteintes à l'environnement se paient très cher, non seulement en terme de nuisances mais bel et bien en impôts supplémentaires! On en reparlera.

En attendant, bonne lecture et si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous en faire part.







# Du nouveau à Cravent ? Peut-être ...

Un conseil municipal devait avoir lieu dimanche 24 janvier avec, à l'ordre du jour, la modification du POS. Les Craventais qui étaient venus assister au conseil ont pu lire sur la porte de la Mairie que la séance était « reportée ». Pourquoi cela ? Et bien parce que plusieurs conseillers n'ont pas approuvé le projet de Modification qui devait être présenté au public en conseil municipal.

Ce projet a été préparé par le Maire seul, (comme pour le jardin des artisans) avec l'Agence d'Urbanisme du Mantois. Les conseillers n'ont pas été associés à la préparation de la Modification. Ils ont reçu le projet 3 jours seulement avant le « préconseil. Comment lire et assimiler en 3 jours un pavé de 70 page sur un sujet aussi complexe? Comment, dans ces conditions, voter en son âme et conscience ? Comment présenter habitants dès aux lendemain? C'est impossible. Certains conseillers l'ont compris et nous pensons qu'ils ont eu raison.

Plus important encore, ces mêmes conseillers ont refusé trois modifications importantes envisagées par le Maire et contraires à leurs engagements électoraux, puisqu'on se souvient que cette équipe municipale a été élue sur la promesse de préserver le caractère rural du village.

Les modifications contestées sont :

• l'accroissement en zone village du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) de 0,25 à 0,40. Le COS est le rapport entre la surface de planchers développés et la surface du terrain. Plus il est élevé plus les constructions sont denses. Un COS de 0,25 permet de construire 250m2 de plancher sur un terrain de 1000 m2 (25% de la surface). A Cravent, en 1991, avec les surfaces constructibles et un COS de 0,25, on pouvait encore construire une centaine de maisons. (étude Genetay 1951)

La majorité des conseillers a souhaité, samedi dernier, le maintien du COS en zone village à 0,25.

• La fixation à 0,40 du COS pour l'extension de l'usine,

plus de 15 000m2, plus du doublement de la surface actuelle de l'usine).

Les conseillers ont souhaité fixer le COS pour l'extension de l'usine à 0,25.

• Les extensions envisagées de zones constructibles (route de Villegats? la Bourdonnerie?) jugées inutiles par la majorité des conseillers.

Il est sûrement trop tôt pour nous réjouir. D'abord le Maire peut encore retourner son conseil comme il l'a déjà fait dans le passé. Ensuite il y a d'autres points du projet qui ne nous paraissent pas acceptables.

Mais il est déjà réconfortant d'apprendre qu'il y a à la Mairie des conseillers qui s'opposent aux projets du Maire quand ils ne leur conviennent pas. Qui considèrent leurs engagements comme un vrai contrat passé avec la population. Ces conseillers veulent maintenir à Cravent son caractère rural et donc freiner un développement trop important des constructions. Ils ont raison bien sûr! Car qui gagnerait à l'urbanisation trop rapide de Cravent? Sûrement pas la majorité des Craventais qui aurait seulement à payer plus tard la facture des travaux de voirie et de sécurité rendus nécessaires par une urbanisation inconsidérée. Cela se voit tous les jours dans d'autres villages!



## La Pierre, lieu sacré

Le saviez-vous ? Le lieu-dit "La Pierre" est l'un des endroits les plus anciens de Cravent et qui plus est un lieu sacré!

A la nuit des temps (2000 à 3000 ans avant Jésus Christ), nos ancêtres avaient dressé là une "Pierre": soit un dolmen (sorte de table de pierre en forme d'autel) soit plus probablement un menhir qui dressait vers le ciel sa forme phallique, symbole de fécondité. (1)

Les Celtes (ancêtres des Bretons...) avaient coutume de célébrer là leurs fêtes, surtout aux Solstices d'hiver (vers Noël) et d'été (à la Saint jean). Ils chantaient, dansaient, buvaient, procédaient à des offrandes aux Dieux de la Nature et même, disent certains, à des sacrifices humains ... Bref, pour le meilleur et pour le pire, "La Pierre" étaient un lieu sacré!

Le menhir a disparu mais il restait voici peu un "abri sous roche" découvert par M. et Mme Letellier. Ils y trouvèrent des restes de foyer et quelques petits outils, des grattoirs. (2)

Le tout fût recouvert par les déblais du tout à l'égout en 1986. Dommage ! Peut-être aurait-on trouvé là d'autres trésors...

Malgré tout, le lieu garde son mystère. N'est-il pas étonnant que cette partie soit la moins urbanisée du village ? Comme si, instinctivement, on sentait depuis toujours que cet endroit devait plus qu'un autre être respecté.

Il nous reste de ces temps lointains un nom, "La Pierre", et du 18ème ou 19ème siècle une vénérable grange. Jusqu'en 1975, les petits Craventais aimaient à s'y rouler dans le foin. C'est aujourd'hui une belle habitation dont l'aspect extérieur a été soigneusement respecté. Elle s'ouvre principalement, non sur le terrain de sport et l'usine mais sur la plaine cernée de bois, plein ouest avec des couchers de soleil magiques!

Allez donc, par un beau crépuscule, faire silencieusement le tour de "La Pierre" et vous verrez ...

